

MINISTERE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES
INSPECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE

MESSAGE SECURITE INFORMATION n° 2017/1

Rédacteurs : colonel Dominique PESCHER et
lieutenant-colonel Olivier GAUDARD
Mission prévention accidents-enquêtes

Téléphone : 01 86 21 62 08 ou 62 03
Courriel : dominique.pescher@interieur.gouv.fr et
olivier.gaudard@interieur.gouv.fr

N° d'enregistrement et date :

DESTINATAIRES

Tous DDSIS et EMIZ
BSPP - BPPM - BUMSC
ENSOSP - ECASC

COPIES A

DGSCGC – (Cabinet - DSP- SPGC)
SAELSI
Conseillers santé du DGSCGC
Correspondants sécurité des SDIS
FNSPF et ANDSIS - Organisations syndicales représentatives
Conseillère sociale

OBJET : risque routier

REFERENCES :

Depuis début Mars, la DGSCGC a été informée de 2 accidents de la circulation mettant en cause des véhicules de secours en déplacement administratif et un accident de trajet.

Le bilan est de 9 sapeurs-pompiers blessés dont 2 graves et de 3 civils également blessés.

Cet épisode ne fait que mettre en lumière une accidentologie routière qui reste élevée au sein des SIS, malgré de nombreuses initiatives locales de prévention routière.

Compte tenu du nombre et de la fréquence des accidents signalés à la DGSCGC, la survenue prochaine d'un accident grave est à craindre (Principe de la pyramide de BIRD selon lequel la probabilité qu'un accident grave survienne augmente avec le nombre de presque accidents et d'incidents).

Cette tendance n'est pas une fatalité : d'une manière générale, les accidents de la route sont dus à une vitesse et des comportements inadaptés, une absence de maîtrise du véhicule ou une prise de risque disproportionnée et inutile.

Outre les conséquences parfois dramatiques pour le personnel (décès, handicap, blessures graves, inaptitude au service ...), les coûts, directs ou indirects, sont souvent conséquents pour les SIS (réparations ou rachat de véhicules, indemnisations des victimes, augmentation des cotisations d'assurance, indisponibilité du personnel, malaise social...). Enfin, ces accidents peuvent compromettre la mission et nuire grandement à l'image des sapeurs-pompiers.

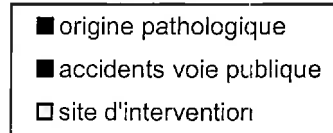
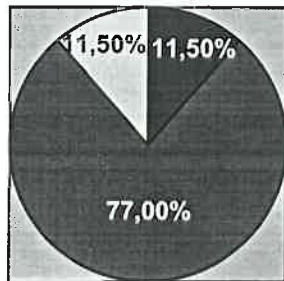
Ce message de sécurité-information rappelle quelques règles simples destinées à limiter les accidents de circulation ou à en réduire les effets :

- s'assurer de la formation des conducteurs,
- adapter la conduite et la vitesse : à la nature du déplacement, à l'urgence de l'intervention, au type de véhicule, à la météo, à la route ou au terrain,
- éviter la conduite en état de fatigue ou d'hypovigilance,
- respecter les priorités,
- utiliser les avertisseurs sonores et lumineux,
- attacher les ceintures de sécurité si le véhicule en est équipé,
- ne pas consommer de médicaments, d'alcool ou de stupéfiants lorsque l'on doit prendre le volant,
- guider les véhicules lors des marches-arrières ou des manœuvres délicates.

.../...

REPERES :

Sur l'année 2016, 9 sapeurs-pompiers sont morts en service, dont 7 à la suite d'un accident de la route.



Sur les 10 dernières années (2007-2016), 94 sapeurs-pompiers sont morts en service, dont 35 à la suite d'un accident de la voie publique. Avec 37 %, il s'agit de la première cause des décès en service, devant les accidents sur sites d'intervention (30 %) et devant les accidents d'origine pathologique (29 %).

59 % des accidents de la voie publique sont survenus alors qu'il n'y avait aucune notion d'urgence pour effectuer le déplacement (mission courante, retour d'intervention, accident de trajet).

Le chef de l'inspection générale de la sécurité civile

Colonel Laurent MOREAU